

SAS AIX-JUR'ISTRES
Commissaires de Justice associés

Eric FERRANDINO
Olivier MAYOR
Emmanuelle TAUPIN

395 Route des Milles
Résidence du Soleil Lot 10
13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél. 04 42 99 20 20
Fax. 04 42 56 99 94

Bureau secondaire :

Immeuble "Le Monteaux"
2, rue des Baumes - 13800 ISTRES

Tél. 04 42 55 09 80
Fax. 04 42 56 99 94

www.aix-juristres.com

SIRET 89764011600017
RCS : Aix-en-Provence
n° 897 640 116
Capital social de 30.000 euros
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 55897640116
N° de déclaration CNIL : 156117

RIB : CDC Aix-En-Provence
FR22 4003 1000 0100 0040 0925 M80
BIC : CDCGRFPXXX



Paiement sécurisé par téléphone ou sur site Internet

Références à rappeler :

Dossier n° 133351 / ERIC

Suivi sur le site d'AIX-EN-PROVENCE

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

ORIGINAL



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

(Enregistrement du règlement)

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE DIX JANVIER

A LA REQUETE DE : S.A.S. BROTHER FRANCE dont le siège social est Parc des Reflets - Paris Nord2 165, avenue du Bois de la Pie BP 46061 Roissy en France 95913 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié audit siège en cette qualité.

LAQUELLE NOUS EXPOSE :

Qu'elle intervient dans l'organisation d'un jeu concours avec tirage au sort intitulé « CONTACTS END-USER sur la période du 16 Janvier 2023 au 16 mars 2023

Qu'aux termes de cette opération, différentes dotations telles que plus amplement définies et détaillées à l'article 1 du règlement, ont été mises en jeu ;

Qu'un règlement complet de ce jeu, dans lequel se trouvent détaillées les modalités de participation ainsi que les conditions d'attribution des dites dotations, a été établi ;

Qu'elle nous requiert, de bien vouloir vérifier la légalité des dispositions figurant sur ce règlement et d'enregistrer celui-ci en nos minutes ;

DEFERANT A CETTE DEMANDE :

Nous, Maître FERRANDINO Eric, Commissaire de Justice associé, membre de la Société par Actions Simplifiée «AIX-JUR'ISTRES » titulaire d'un Office de Commissaire de Justice ayant son siège social à 13090 AIX-EN-PROVENCE, 395 Route des Milles Résidence du soleil Lot 10 et son bureau secondaire à 13800 ISTRES, Immeuble «Le Monteaux » - 2, rue des Baumes, soussigné,

CERTIFIONS ET ATTESTONS

Avoir reçu ce jour, en notre Office, un exemplaire du règlement du jeu établi, sur deux pages, pour l'opération en objet dont un exemplaire restera annexé à l'original du présent procès-verbal ;

Que par ailleurs, les différentes clauses et conditions du règlement dont il s'agit ne contreviennent pas aux dispositions des articles L.121-2 à L.121-7 du Code de la consommation et dans ces conditions, ne constituent pas une pratique commerciale contraire aux exigences de la diligences professionnelle, qu'elles n'altèrent pas ou ne sont pas susceptibles d'altérer de manière substantielle, le comportement économique du consommateur normalement informé et raisonnablement attentif et avisé, à l'égard d'un bien ou d'un service proposé ;

Telles sont les constatations que nous avons faites et avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit à notre requérante.

**Le Commissaire de Justice associés,
Maître FERRANDINO Eric**

organisatrice à citer éventuellement leurs noms, prénoms et adresses pour toute utilisation dans le cadre de la promotion de la présente opération, sans autre rémunération que le lot reçu. La participation au jeu implique l'acceptation de ce présent règlement sans restriction ni réserve. Le règlement peut être consulté directement sur le stand Brother.

Le traitement des données collectées à l'occasion du Jeu a pour finalité l'intérêt légitime de la Société Organisatrice.

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre du Jeu sont enregistrées et utilisées par la Société Organisatrice pour mémoriser leur participation au Jeu et permettre l'attribution du lot.

Conformément à la réglementation applicable (Règlement Général à la Protection des Données n°2016-679 du 27/04/2016 et loi française n°78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20/06/2018), les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant collectées dans le cadre du Jeu.

Ce droit peut être exercé gratuitement sur simple demande auprès de la Société Organisatrice en adressant un courrier mentionnant le nom, prénom, adresse postale et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse privacy@brother.fr ou à l'adresse suivante :

Brother France
165 avenue du Bois de la Pie BP46061 Roissy
en France
95913 Roissy en France CDG Cedex

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. De même, en cas de demande de suppression des données formulée avant la date de remise du lot, rendant impossible la prise de contact de la Société Organisatrice avec le gagnant, ce dernier ne pourra se prévaloir de l'attribution de son lot. Les personnes peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.Cnil.fr).

